



15ème législature

Question N° : 38042	De Mme Sophie Panonacle (La République en Marche - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Avenir de l'apprentissage des langues régionales	Analyse > Avenir de l'apprentissage des langues régionales.
Question publiée au JO le : 13/04/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'avenir de l'apprentissage des langues régionales. L'enseignement des langues régionales permet la transmission d'une partie du patrimoine culturel des régions de l'hexagone et des outre-mer. Or, dans ce contexte de crise sanitaire, les moyens consacrés par l'enseignement public aux langues régionales ont sensiblement diminué. Les fédérations d'enseignants de langues régionales s'en inquiètent légitimement. Aussi, elle lui demande ce qu'il compte mettre en œuvre pour remédier à cette situation.